



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

17/09/2025

Date d'affichage :

17/09/2025

Enregistré en préfecture le 20/09/2025
Affiché en préfecture le 20/09/2025
Publié le 01/10/2025 à 10h05:05
SLO

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie (arrivée à 20h30), CONSTANTIN Martine, IMBERT Stéphanie, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, GANEE Roger, MATHELIN Jean, PAIN Noël,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur POILLOT Jérémy donne procuration à Monsieur IMBERT Alain, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s) non-excuse(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur IMBERT Alain

Objet de la délibération : N° 2025-036 - Approbation de la convention d'accompagnement du SICECO dans le cadre du développement d'une centrale photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Considérant que les services du SICECO souhaitent accompagner les territoires dans la mise en place de mesures favorisant la maîtrise de la demande d'énergie, le développement des énergies renouvelables et plus globalement permettant d'atteindre les enjeux environnementaux ;

Considérant la présentation de l'étude d'opportunité à l'autoconsommation collective présentée par le SICECO pour une installation auto-collective sur les bâtiments de la commune ;

Considérant la convention de service relative au développement des énergies renouvelables proposée par le SICECO et jointe en annexe ;

Considérant que l'adhésion au service coûte 250 € par an ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter de continuer l'analyse d'opportunité et d'étude de faisabilité d'installation d'énergies renouvelables.

Article 2 : d'approuver la convention de service relative au développement des énergies renouvelables. (Construction d'une centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrière) à signer avec le SICECO telle que présentée en annexe.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et documents afférents.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire



[Signature]

Valérie HOSTALIER

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

S'LO

ID : 021-212105779-20250925-2025036-DE